

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CLUSES

ARRETE DU MAIRE

**ARRETE 2015-09 /MISE EN PLACE D'UN STATIONNEMENT REGLEMENTE
POUR L'ENSEMBLE DES PARKINGS DE LA SALLE DES FETES BEATRIX**

Le Maire de Chatillon-sur-cluses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants sur la responsabilité de police du Maire ainsi que les articles L.2213.1 et suivants les pouvoirs de police du Maire en ce qui concerne la circulation et le stationnement,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Considérant que le stationnement, sur l'ensemble des parkings de la salle des fêtes Béatrix, doit être réglementé, et pour une meilleure sécurité. Il convient de limiter la durée de stationnement sur l'ensemble de ces parkings, durant la semaine et les week-ends,

Considérant que l'ensemble des parkings doit être réglementé pour le stationnement des véhicules lourds de plus de 3,5 T, des véhicules à remorque, des campings cars, des caravane, des engins spéciaux,

Considérant que l'ensemble de ces parkings doit être interdit aux véhicules destinés à la vente,

ARRETE

Article 1^{er} :

Hormis les utilisateurs de la salle Béatrix, le stationnement sur l'ensemble des parkings de la salle des fêtes est limité à :

- 1 journée pour tous les véhicules.
- Interdit les week-ends, **du vendredi soir 20 heures au lundi matin 8 heures**, aux véhicules lourds de plus de 3,5 T, ~~aux~~ véhicules à remorque, ~~aux~~ campings cars, ~~aux~~ caravanes, ~~aux~~ engins spéciaux.
- Interdit aux véhicules destinés à la vente.

Article 2 :

L'interdiction prendra effet à compter de la date d'affichage du présent arrêté et ce, pour une durée indéterminée.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Cluses-Scionzier.

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Cluses-Scionzier seront chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Affichage le : 31 janvier 2015



Fait à Châtillon-sur-Cluses, le 27 Janvier 2015.
Le Maire,
Bernard CARTIER